

CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

Date de Convocation
26 Avril 2021

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CRISSAY SUR MANSE, dûment convoqué le 26 Avril 2021 s'est réuni à la salle des fêtes, à huis clos, sous la présidence de Monsieur DERNONCOUR Mark, Maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DERNONCOUR MARK
- LANDIER JANY
- ONDET JULIEN
- DE NOUEL BERTRAND
- TROUBAT ISABELLE

Etaient absents les conseillers municipaux suivants

- LEGROS JEAN-JACQUES DONNE POUVOIR A DERNONCOUR MARK
- SAUVAGE ETIENNE

A été désigné secrétaire : ONDET Julien

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-001 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Avril 2021

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 1, Votants 5, Exprimés 6

Pour : 6

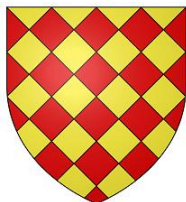
Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° :
2021-05-001

Publiée le : 05 Mai 2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
05 Mai 2021



COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

CRISSAY-SUR-MANSE

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-002 – GOUGEON DEVIS INSTALLATION D'APPAREILS DE MISE EN VOLÉE PAR SYSTEME LINEAIRE

DCM N° :
2021-05-002

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un devis de Gougeon concernant l'installation d'appareils de mise en volée par système linéaire :

Publiée le : 05 Mai 2021

- Devis Gougeon :
6 161.00 euros HT soit 7 393.20 euros TTC

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
05 Mai 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis Gougeon pour un montant total de 6 161.00 euros HT ⇒ 7 393.20 euros TTC

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 1, Votants 5, Exprimés 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-003 – SUBVENTION FDS : MISE EN VALEUR DE LA MAIRIE – AMENAGEMENT / RENOVATION

DCM N° :
2021-05-003

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet « Mise en valeur de la Mairie – aménagement / rénovation ». Ces travaux peuvent être aidés par le Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2017.

Publiée le : 05 Mai 2021

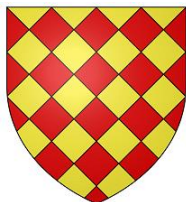
Plan de financement prévisionnel :

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
05 Mai 2021

DEPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Aménagement / Rénovation	8 159.46€	FDSR	4 063.00€
		Autofinancement	4 096.46€
TOTAL HT	8 159.46€	TOTAL HT	8 159.46€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention, au taux le plus élevé, au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2017.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 1, Votants 5, Exprimés 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° :
2021-05-004

Publiée le : 05 Mai 2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
05 Mai 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-004 – DELIBERATION DECI

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L. 2213-32, L.2225-1 et suivants et les articles R.2225-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral du 27/10/2017 portant approbation du nouveau règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie d'Indre-et-Loire (RDDECI 37),

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de Crissay Sur Manse sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de Crissay Sur Manse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

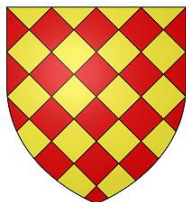
- **DECIDE DE CREER** un service public de la DECI
- **AUTORISE** la rédaction de l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie
- **DECIDE DE FAIRE** réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression, et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés ;
- **REALISE** des conventions avec les propriétaires de PEI privés.

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 1, Votants 5, Exprimés 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

DCM N° :
2021-05-005

Publiée le : **05 Mai 2021**

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
05 Mai 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-005 – COMMUNE DE L'ILE BOUCHARD – CONVENTION DE PRESTATION POUR LE CONTROLE DES BORNES INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de contrôler les bornes incendie de la Commune tous les 3 ans. Afin de réaliser ce contrôle, Monsieur Le Maire a sollicité la Commune de L'île Bouchard qui dispose du matériel et d'un agent permettant d'effectuer la mesure du débit et de la pression des bornes incendie.

- Coût de la prestation :
20 euros par borne incendie contrôlée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention de prestation pour le contrôle des bornes incendie
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Commune de L'île Bouchard
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à mandater la facture pour le contrôle de 8 bornes incendie.

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 1, Votants 5, Exprimés 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° :
2021-05-006

Publiée le : **05 Mai 2021**

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
05 Mai 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-006 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR BIZET PIERRE-MICHEL : MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE PUBLIC/PRIVE

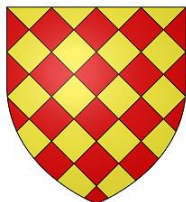
Monsieur Bizet Pierre-Michel est propriétaire d'un Point d'Eau Incendie (piscine) sur son terrain situé 3 Rue de la Chaume.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de mettre en place une convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie Privé/Public avec Monsieur Bizet Pierre-Michel en vue d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I) au niveau du lieu-dit La Chaume et ses alentours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un point d'Eau Incendie Public/Privé
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec Monsieur Bizet Pierre-Michel

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 1, Votants 5, Exprimés 6



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 2021-05-007 – NUMEROTATION STATION D'ÉPURATION

DCM N° :
2021-05-007

Publiée le : 05 Mai 2021

Rendu exécutoire par
l'envoi à la Sous-
Préfecture de Chinon le :
05 Mai 2021

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place la numérotation au niveau de la station d'épuration pour la mise en place, en outre, de la Fibre. Le numérotage constitue une police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Proposition de mettre pour la station d'épuration :

- 2 La Davonnerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

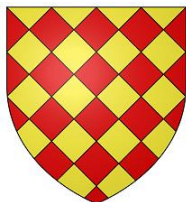
- **VALIDE** la nouvelle dénomination et numérotation de la station d'épuration
2 La Davonnerie
- **REDIGE** l'arrêté de numérotation

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 1, Votants 5, Exprimés 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0



CRISSAY-SUR-MANSE

COMMUNE DE CRISSAY SUR MANSE

INDRE ET LOIRE

Informations – Questions diverses :

ASSURANCES DE LA COMMUNE :

Intervention de l'assurance AREAS afin de revoir les contrats

Remboursement des 2 sinistres.

Problème au niveau de la dalle du Lavoir du Bourg, (envoi d'un devis afin de faire intervenir la décennale)

LES CLOCHES

CEREMONIE DU 8 MAI :

Cérémonie à huis clos à 11h30.

Porte drapeau : De Nouel Bertrand

DISTRIBUTION BULLETIN :

Distribution mercredi du bulletin « crissay info ».

Julien Rochebourdeau

Jany Puy Renault écart Est

Maryline Le Bourg

COMPOSTAGE :

Composteur à la station d'épuration est plein. Compost à disposition des administrés de la Commune et pour le jardin partagé.

ELECTIONS :

Besoin de personnes pour aider

BANDEROLE :

Prise de rendez-vous le lundi 10 Mai en début d'après-midi avec Mélanie Lusseau pour faire le fond des 2 banderoles.

REUNION CONSEIL MUNICIPAL :

Changement de l'horaire à partir du mois de juin

Prochain conseil municipal : Lundi 7 Juin 2021 à 20h00, salle des fêtes

La séance est close à 20h15

Pour extrait conforme,

A Crissay-Sur-Manse, le 3 Mai 2021

LE MAIRE,

DERNONCOUR MARK